

Metz, le 16/01/2024

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE d'ETABLISSEMENT

Du 16 janvier 2024

La délégation Force Ouvrière était composée de : Jean-Pierre MENGEL, Pascale CODIROSSO, Claire JEANNIN, Sandrine JOLY, Mustapha BEN AMAR

Représentant Syndical : Jean-Jacques FREUDENREICH

Séance présidée par Hervé L'HOTELLIER DRA assisté de Laura FEOLI. En présence d'Audrey KOHLER (DRH),

Ordre du jour

1. Approbation PV du CSE du 21/11/2023, CSE extra du 1/12/2023 et du 18/12/2023
2. Désignation du/de la Référent(e) en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes du CSEE (vote à bulletin secret)
3. Désignation des représentants du CSEE au CSE Central
4. Désignation des membres des Commissions obligatoires :
 - 4.1 Désignation des membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).
 - 4.2 Désignation des membres de la Commission Emploi et Social et de leur présidence.
 - 4.3 Désignation des membres de la Commission ASC et de leur présidence.
5. Présentation par le Trésorier sortant (ou par les personnes en charge de la transition) de l'état financier et comptable du CSEE.
6. Présentation et, le cas échéant, adoption du règlement intérieur du CSEE (reporté en février).
7. Calendrier prévisionnel des CSEE 2024 et des bureaux
8. Elections des représentants de proximité par site Afpas Grand Est.
9. Présentation du bon de délégation.
10. Point de situation sur les postes d'agent d'accueil nominativement par site Afpas Grand Est.

- 11.** Etat des lieux des dispositifs d'accompagnement (promo 16-18, prépa-compétence, déclic, job académie, ere, vae,... (nombre de salariés nominatif par dispositifs et par centres). (Débat lors du CSEe de février)

Par cette question, nous souhaitons mettre en avant un manque d'effectifs sur certains centres (Saint Dizier, 2 salariés (une formatrice est en arrêt maladie pour problème et opération du dos) pour promo 16-18, prépa compétence, déclic et ERE). De plus, la déprécarisations doit être mise en œuvre afin de stabiliser les équipes. Les dispositifs existent depuis plus de 4 ans et sont renouvelés.

- 12.** Mise à disposition des DU 2023 pour analyse et rendu d'avis du CSEE.

- 13.** Mise à disposition des rapports annuels des centres conformément au modèle présente lors du CSEE de novembre. Selon l'article L2312-27.

1 Approbation du PV du 21/12/2023 et PV CSEE Extraordinaire du 01/12/ 2023 et 18/12/23.

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

2 Désignation du/de la Référent(e) en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes du CSEE (vote à bulletin secret)

Election de Maud MANIGOLD

3 Désignation des représentants du CSEE au CSE Central

Titulaires : **Jean-Pierre MENGEL FO**, Chantal GASPARELLA, Alain RANIER

Suppléants : **Laura RIEFFLE FO**, Maud MANIGOLD, Iskender ASLAN

4 Désignation des membres des Commissions obligatoires :

- 4.1 Désignation des membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

Voir annexe ci-jointe

- 4.2 Désignation des membres de la Commission Emploi et Social et de leur présidence.

Voir annexe ci-jointe

- 4.3 Désignation des membres de la Commission ASC et de leur présidence.

Voir annexe ci-jointe

5 Présentation par le Trésorier sortant (ou par les personnes en charge de la transition) de l'état financier et comptable du CSEE.

Nous apprenons la démission du trésorier (Elu CFE-CGC désigné au CSEE de fin décembre) un appel à candidature est lancé par le secrétaire. Notre camarade Sandrine JOLY lève la main et propose sa candidature. Pas d'autre candidat, un vote à main levée élit Sandrine à l'unanimité. Bravo

6 Présentation et, le cas échéant, adoption du règlement intérieur du CSEE (reporté en février).

Point reporté en février

7 Calendrier prévisionnel des CSEE 2024 et des bureaux

Au dernier CSEE il avait été demandé un report au jeudi. Requête refusée par la drh nationale. La direction régionale promet de produire les documents demandés

8 Elections des représentants de proximité par site Afpa Grand Est.

Voir annexe ci-jointe

9 Présentation du bon de délégation.

Un bon de délégation a été présenté, mais sera encore complété pour donner suite à des remarques de FO. Nous demandons également un process d'utilisation.

10 Point de situation sur les postes d'agent d'accueil nominativement par site Afpa Grand Est.

Nom usuel	Prénom	centre
ROHMER	LAURENCE	Centre Colmar
SABOURET	MARIE	Centre Mulhouse
BILLAUD	JEREMY	Centre Strasbourg
RAHAL	ZOHRA	Centre Charleville
LE MOAL	KEVIN	Centre Reims
PREAUX	PASCALE	Centre Troyes
GERARD	ANNE CHARLOTTE	Centre Epinal
MARCHAL	PAULINE	Centre Verdun
FRANCOIS	Marie Victoria	Centre St Dizier
ORTIZ	Laurence	Centre Metz
ROESCH	Nathalie	Centre Nancy
A venir		Centre St Avold

Le document présenté est très peu renseigné. Il manque Pompey, Remiremont et Thionville. Mea culpa de la DRH...

DRA : les agents d'accueil font partie du pôle administratif de leur centre. Le nombre d'ETP de ce pôle administratif sera indexé au chiffre d'affaires ou HTS stagiaire du centre. Comme le contexte est défavorable : proximité des frontières, manque de saturation, manque de rentabilité de certaines formations, les tutelles (Bercy) demandent d'optimiser les ETP à tous les niveaux.

Exemples donnés par le DRA : Saint-Avoid 6000 HTS/mois pour 3 AF à Saint Dizier 10000 HTS/ mois pour 3AF.

À Metz le pôle administratif est largement suffisant

Même si les HTS ne sont pas les seuls critères, ils entrent en ligne de compte.

Le DRA précise que l'on vit une situation avec des contraintes des tutelles que l'on n'a jamais connues jusqu'ici

Aujourd'hui, nous voulons favoriser nos CDI. Pour le reste, nous validons ou non les CDD de façon anticipée

FO : pour mieux comprendre comment sont calculés les ETP, nous demandons un état centre par centre de la charge du pôle administratif avec les critères de calcul. Nous proposons également de rendre le poste de chargé d'accueil plus attractif. Comment allez vous travailler avec les AF pour qu'elles acceptent mieux d'assurer l'accueil ?

Nous demanderons également la calculatrice du seuil de rentabilité des formations.

Concernant les transfrontaliers, FO fait remarquer que la formation se fait quand même en France.

En ce qui concerne l'embauche de CDD, nous demandons le délai pour l'embauche : « quand est donné le « GO ou NOGO ? »

11 Etat des lieux des dispositifs d'accompagnement (promo 16-18, prépa-compétence, déclic, job académie, ERE, vae,... (nombre de salariés nominatif par dispositifs et par centres). (Débat lors du CSEe de février)

Par cette question, nous souhaitons mettre en avant un manque d'effectifs sur certains centres (Saint Dizier, 2 salariés (une formatrice est en arrêt maladie pour problème et opération du dos) pour promo 16-18, prépa compétence, déclic et ERE). De plus, la déprécarisation doit être mise en œuvre afin de stabiliser les équipes. Les dispositifs existent depuis plus de 4 ans et sont renouvelés.

La direction indique que le document n'est pas finalisé et sera mis à disposition le plus tôt possible.

Pour FO : malgré les délais la direction est incapable de nous fournir les documents.

Nous faisons la remarque qu'un directeur de centre a dit : « qu'il y avait 50 ETP en trop dans la région »

La direction répond que nous sommes à l'équilibre demandé par les tutelles. « Il ne faut pas comprimer pour comprimer ! ».

12 Mise à disposition des DU 2023 pour analyse et rendu d'avis du CSEE.

Pour Force ouvrière, nous avons demandé si les documents étaient bien des documents finalisés car après une 1ère analyse, certains DU sont pratiquement vides.

Pour la DRH c'est bien les documents finalisés pour l'année 2023.

13 Mise à disposition des rapports annuels des centres conformément au modèle présente lors du CSEE de novembre. Selon l'article L2312-27.

Pour Force Ouvrière nous constatons que ce document ne correspond pas à ce que prévoit le code du travail. En effet le document doit contenir les éléments suivants :

LE RAPPORT ANNUEL DE LA SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (RAPPORT SSCT)

- ▶ Le CSE est consulté sur le rapport SSCT dans le cadre de la consultation sur la politique sociale.
- ▶ Le contenu du rapport est défini par arrêté (12 décembre 1985)
- ▶ Le contenu réglementaire de ce rapport est riche*, le rapport doit contenir notamment des chiffres et informations sur :
 1. les accidents du travail
 2. les maladies professionnelles
 3. l'organisation et le contenu du travail
 4. les événements importants qui ont un effet sur la politique de prévention (accidents graves, observations du médecin du travail, danger grave et imminent, etc.)
 5. la mise en œuvre du programme de prévention des risques de l'année écoulée.

*Lien sur l'arrêté du 12 décembre 1985
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006072602&>

ANNEXE :

Composition du CSE E Grand Est et Représentants de Proximité :

Voir Pièce jointe.

CONTACTS F.O.

FO c'est quoi ?

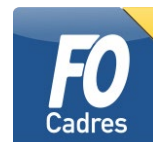
FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail.

FORCE OUVRIERE (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. Aujourd'hui FO - historiquement et juridiquement la CGTFO - est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

C'est sa force, c'est votre force.



FO-Cadres est un lieu de réflexion et d'échange en développant un mode de liaison efficace et permanent de l'organisation syndicale avec les mondes étudiant, universitaire, scientifique et technique.